



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

65 N° 1 1938

L'observation des enfants difficiles

Maurice BOUVROY

p. 90 - 99

<https://www.nrt.be/es/articulos/l-observation-des-enfants-difficiles-3612>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

L'Observation des Enfants difficiles (1).

Le problème de l'enfance « criminelle et délinquante » se posa de tout temps devant l'opinion. Mais cette qualification même enveloppait, aux yeux du public, ces malheureux enfants dans l'anathème qui frappe tous les condamnés, qu'on enferme pour préserver les autres de leur perversité. D'autre part la défense sociale des enfants emprisonnés fut trop longtemps laissée aux romanciers (2), aux dramaturges (3) en mal de thèse, ou aux reporters friands de scandales ou de polémique (4).

Une ancienne loi belge prescrivait de fixer un « domicile de secours » à tout vagabond privé de moyens de subsistance et que la Justice, d'accord avec l'Assistance, voulait retirer de la circulation et réintégrer dans le cadre social : on s'adressait à la commune la plus naturellement désignée pour supporter les frais de leur entretien matériel. Bien des fois j'ai cherché en vain où se trouvait le « domicile de secours spirituel » d'enfants délinquants depuis longtemps privés de tout moyen de subsistance morale, dont personne n'avait pris soin jusque là et dont personne vraisemblablement ne prendrait soin à l'avenir, après que, à Moll, nous lui aurions refait un peu d'âme et aurions rendu un but à sa vie.

Aussi ai-je été particulièrement heureux de constater que dans cette revue l'attention des prêtres ait été attirée en novembre dernier sur le problème urgent de la rééducation des enfants moralement abandonnés.

(1) *Note de la Rédaction.* A la suite de l'article récent de H. D., qui a suscité un si vif intérêt chez nos lecteurs, nous avons demandé au Directeur Maurice Rouvroy de bien vouloir faire bénéficier la *Nouvelle Revue Théologique* des résultats de sa longue expérience d'éducateur des « enfants difficiles » à l'Établissement central d'observation de Moll. Il a bien voulu répondre immédiatement à notre désir. Nous lui en sommes très reconnaissants.

(2) Coppée avec le *Coupable*, les Goncourt avec la *Fille Elisa*, d'autres avec les *Boubouroche* de tout acabit, ou, en plus noble et plus beau, *Luis* du P. Lhande.

(3) *Bagnes d'enfants.*

(4) *Les Enfants de Caïn* à la Roubaud; les *Maisons de supplice* à la Danan...

Dans l'intérêt de ces enfants, je préfère, en parlant d'eux, les appeler « enfants difficiles ». Cette notion « d'enfant difficile » (1) est plus accessible à la foule que celle d'enfant « délinquant » ou « criminel », que beaucoup ne comprennent qu'à la lumière des faits-divers de journaux. D'ailleurs, dans la plupart des cas, tout enfant délinquant a commencé par être un « enfant difficile » ; et la rééducation des enfants coupables comportera maintes pratiques également applicables à l'éducation des enfants difficiles, aussi bien qu'au traitement préventif de tous les enfants menacés de déviation morale.

Le problème des enfants difficiles.

C'est la loi Carton de Wiart qui posa résolument le problème pédagogique des « enfants difficiles », indépendamment de tout délit de droit commun. Un article spécial y est en effet consacré aux « graves sujets de mécontentement » que l'indiscipline des enfants donne à leurs parents ou tuteurs.

Or, si le *fait social délictueux* peut être nettement défini et établi dans chaque cas, le *délit familial* ne le peut pas. Du reste, les « graves sujets de mécontentement » et le « mécontentement » lui-même doivent être toujours vérifiés scrupuleusement et évalués selon les circonstances. C'est chaque fois le problème très complexe du *conflit familial* qui se pose. Problème où interviennent non seulement la personnalité de l'enfant mais aussi celles des parents et tuteurs ; car l'indiscipline de l'enfant peut être selon les cas soit le résultat de son tempérament individuel profond, soit aussi une réaction contre l'action défectueuse de son milieu familial. Son tempérament lui-même est une résultante d'atavismes et d'hérédités psychologiques et somatiques, de sa nature physiologique profonde et de son outillage nerveux, en même temps que de son milieu premier et de ses antécédents personnels. Antécédents familiaux et personnels, nature physiologique et neurologique qui ne se révèlent qu'après une longue et patiente étude du *passé* et du *présent* de chaque enfant.

D'autre part, si chaque délit social qualifié trouve dans les Codes une sanction précise, la loi sur la protection de l'enfance ne prévoit avec raison que des mesures « d'éducation ».

(1) C'est sous cette dénomination que j'ai pu aller les défendre dans tous les cantons suisses, où des écoles préventives ont été fondées pour eux ; en France où vient de se créer un Sous-Secrétariat de la **Protection de l'enfance, en Hollande, etc.**

L'observation initiale.

Toute méthode d'éducation, et surtout de rééducation, doit s'adapter à la mesure même de *l'enfant*, plutôt qu'à la mesure du *délit* social ou familial qui a été commis : le souci dominant n'est pas ici la coercition, mais la rédemption morale individuelle. Il faut dans chaque cas prendre d'abord la « mesure » de *l'enfant*.

Chaque enfant difficile, dont la *responsabilité* est suspecte, est l'objet d'une observation approfondie avant qu'intervienne la sentence judiciaire. Cette observation doit servir aussi à fixer le degré d'*éducabilité* de chacun de ces enfants.

L'« Office de la Protection de l'enfance », dépendant du Ministère de la Justice, « exige » que tout sujet qui lui est confié soit, partout où il séjournera jusqu'à sa majorité en vue de son éducation, accompagné d'un *Bulletin* fixant pour son cas individuel les résultats de cette observation ; on y trouve indiqués le *cadre* et le *régime* communs d'éducation ainsi que les modalités *individuelles*, qui furent jugés nécessaires ou utiles pour obtenir son amélioration morale et aboutir ainsi le plus tôt possible à son retour en famille ⁽¹⁾ et à sa réhabilitation sociale.

Pour les mineurs du sexe masculin confiés à la justice cette œuvre d'observation s'accomplit et ce Bulletin est dressé à l'*Etablissement central d'observation médico-pédagogique* de Moll-Huttes.

Principes et méthodes d'observation.

Lorsque fut fondée en Belgique cette *Station de recherches* et que j'en fus chargé, je reçus de laboratoires scientifiques de Belgique et de l'étranger au minimum une vingtaine d'offres de méthodes et de *classifications*. Mais la classification préalable dessèche les observations, tue les initiatives et fausse les statistiques. Je ne voulais point du reste risquer de me créer dix-neuf ennemis pour l'unique amitié que m'aurait conciliée le choix d'une des vingt classifications proposées (qui me semblaient à la fois, chose paradoxale, trop matérialistes et trop spéculatives). Je résolus de fixer d'abord le *principe* de l'œuvre ; du principe objectivement posé découleraient naturellement les *genres* et les *espèces*.

Puisqu'il s'agissait d'une œuvre de rénovation *morale*, d'une œuvre de *charité* et de *donation*, il fallait se donner et donner... avant de songer à faire de la science. La science n'est qu'une intermédiaire de

(1) Car la loi, qui consacre le droit de la famille au respect et à la docilité de chaque enfant, pourrait mener, d'autre part, à une ingérence abusive de l'Etat dans l'exercice de l'autorité familiale.

la charité... il en faut redescendre à temps vers l'endroit concret d'où l'on aperçoit clairement les berceaux, les enfants et les foyers.

L'enfant est un indigent. L'enfant qu'on mène devant le juge est *plus indigent* que tout autre. C'est le principe de l'indigence, du « besoin », que nous avons inscrit en tête de notre œuvre d'*observation* et de *répartition*. Charité bien ordonnée commence par... le *besoin* « dominant » de l'indigent qui s'offre à la charité. Il ne faut point *commencer par donner de la nourriture à qui a surtout soif, un habit à qui a surtout faim...* La qualification de tout enfant « coupable » par son *besoin dominant* est la seule qui permette de fixer du même coup quelle œuvre spécialisée devra prendre la charge de cet enfant et exécuter nos suggestions en vue de son éducation.

Devant tout nouveau venu, nous nous posons quatre questions successives, éliminatoires. Une formule schématique nous y aide, en nous rappelant l'ordre des besoins humains essentiels à considérer par l'éducateur : 1°) *Primum vivere* (1) ; 2°) *in pace* ; 3°) *moraliter* ; 4°) *secundum ordinem*.

Les indigents médicaux.

« Cet enfant qu'on m'amène n'a-t-il pas besoin avant tout et surtout d'un régime médical ? N'est-ce pas un *infirme* grave des sens ou du mouvement, un malade *guérissable*, un malade *incurable* ? N'est-ce pas un indigent médical, un *irrégulier* médical ? »

Cela nous donne un premier genre en trois espèces, représentant trois régimes spécifiques : *écoles spéciales* (aveugles, sourds-muets, estropiés), *cliniques* (malades curables), *garderies* (incurables).

Les *irréguliers médicaux* patentés ne représentent que 6 % de nos cas d'enfants difficiles. Mais chaque enfant est chez nous étudié quant au corps, à ses mesures ou ressources physiologiques et nerveuses, sensorielles et motrices ; dans tout l'outillage biologique et neurologique qui est sous-jacent à son intelligence ou à son état moral ; dans ses habitudes ou inclinations affectives habituelles ; dans son tempérament avec ses faiblesses, ses aptitudes et ses prédispositions ; dans les menaces d'avenir nées de l'atavisme ou de l'hérédité ; dans l'évolution de son caractère, passé et présent...

Ouvrage première de dépistage qui doit nous garantir des contagions ; nous permettre aussi d'organiser les soins urgents, de vérifier les voies d'accès sensorielles et la valeur des expressions motrices et

(1) La formule peut être blâmable quand on se l'applique à soi-même de façon égoïste et matérialiste : c'est ici au malheureux dont nous avons la charge que nous l'appliquons, et dans son sens légitime.

parlées dont dispose l'enfant, de lui enlever aussi toute excuse à mal agir. Mais surtout cet examen a l'avantage de nous faire d'emblée proches de l'enfant par cette première sollicitude insistante accordée à ce que, de sa personnalité, il sent et comprend le mieux : les maux du corps... Combien nombreux furent ceux que le Maître guérit, longtemps avant de leur prêcher sur la Montagne.

Dès qu'il ne s'agit pas d'un mal qualifié, d'une grave maladie ou d'une lourde infirmité, la plupart des tares somatiques sont ignorées des familles et... de nombreux médecins scolaires, si nous en croyons les carnets sanitaires qu'on nous fait parvenir. C'est que les familles ne savent point voir et que ces médecins n'ont pas eu l'occasion ni le temps de voir.

« Voir » est la chose du monde la plus malaisée. « Interpréter un symptôme est plus facile que de le percevoir » disait le maître Trouseau. Dès qu'un enfant devient difficile au foyer, à l'école, partout, et que son état requiert l'intervention d'un homme capable de « voir » parce qu'il sait « regarder » (ce qui suppose toute une formation), c'est sur les prêtres et sur les éducateurs que la famille devrait pouvoir compter pour être aidée à voir clair à son tour dans le cas de cet enfant. Nous ne devrions pas être les premiers à découvrir, chez ces enfants devenus « délinquants » et « enfants de justice » internés, des déficiences corporelles, que tout homme vraiment attentif eût pu et dû soupçonner bien avant nous.

Par exemple, cet astigmatisme accentué qui, déformant le cristallin, modifie les formes et les angles, trompe sur les directions et les distances, produit des enfants nerveux, des maladroits, qui parfois se vengent de leur maladresse par la violence, en heurtant ou en brisant..., qui, toujours, réagissent par la raucœur et l'amertume : n'ayant aucune notion de la vision correcte, incapables de saisir les appréciations et les mots des autres sur les formes et les distances, ils ne comprennent rien aux réprimandes que leur vaut leur maladresse... Astigmatisme à soupçonner en tout cas de maladresse des gestes, en toute écriture bizarre, en toute impuissance au dessin,... surtout en l'impuissance à apercevoir d'un œil, puis de l'autre, et à suivre du bout du doigt, sans dériver, une spirale de sept ou huit spires dont les traits aient un centimètre d'écartement...

Par exemple encore, ces contractions spasmodiques de la main, à chaque effort des muscles fléchisseurs des doigts : réflexe névropathique que je constatais, il y a quelques semaines encore, chez un adolescent renvoyé par six patrons cartonnières à cause de sa maladresse à manier les outils à « poignée »... : à cause de sa « paresse », affirmaient les parents,... à cause de son « indiscipline », surenchérisait un greffier qui avait « pointé » tous les papiers...

Et d'autres, et d'autres...

Les indigents psychologiques.

« Si cet enfant n'a pas besoin avant tout et surtout d'un régime médical prolongé, n'est-il pas un de ces anormaux qui enlèvent la *paix* aux enfants vivant avec eux, parce qu'ils n'ont point eux-mêmes la *paix* parmi les normaux ? N'a-t-il pas besoin avant tout et surtout d'un régime *psychologique* spécial, d'un régime *psychiatrique* ? N'est-ce pas un *arriéré notoire*, un *anormal éduicable*, ou bien est-ce un *anormal à colloquer...* ? Bref n'est-ce pas un *indigent psychique*, un *irrégulier psychique* à pacifier d'abord, à rééduquer ensuite ? »

C'est notre second genre, divisé en trois *espèces* également. Les *irréguliers psychiques* graves constituent un peu plus de 30 % de notre population ; nous les répartissons entre les *colonies familiales* (arriérés notoires), les *établissements spéciaux* (anormaux éduicables) et les *asiles de collocation* (anormaux inéducables).

Si, nous mettant à imiter quelques théoriciens, nous faisons passer à cette catégorie tous les enfants gravement arriérés, nous clamerions qu'il y a parmi nos enfants plus de 50 % d'anormaux. Nous n'hésitons certes pas à déclarer *anormaux nets* certains sujets qu'on nous a signalés à tort comme volontairement paresseux ou méchants. Mais il nous arrive deux fois plus souvent de pouvoir libérer des enfants de la qualification d'« anormal ». Et nous devons alors accuser d'erreur certaine *école trop moderne* qui laisse inexploitées ces ressources profondes qui se révèlent à nous ici après quelques semaines de patience et d'accommodation ; ou bien nous devons incriminer, en d'autres cas, les « tests » trop matérialistes, n'éprouvant que les *sens* et les *aptitudes*, appliqués d'ailleurs à l'américaine, sans le souci constant d'apprécier exactement les ressources *spirituelles* et l'éducabilité *intellectuelle...*

Il eût fallu à 50 % de ceux des nôtres qu'on avait à tort qualifiés d'anormaux une éducation plus individuelle, plus strictement adaptée à leur état personnel. Simples « diminués » ou « retardés », ils sont passés, par la grâce de la statistique, au rang d'anormaux. Et cela parce que nous ne trouvons pas encore dans les écoles, et en particulier dans nos écoles catholiques, même lorsque elles ont 5 ou 6 maîtres, (la vérité a des droits), la *classe auxiliaire*, aux programmes allégés et aux procédés plus individuels, chargée de récupérer les *arriérés* qui ne sont pas des *anormaux*. Les « queues de classe » sont une pépinière d'enfants difficiles et de délinquants, dont la plupart ne sont point des anormaux. Leurs ressources inemployées, malmenées peut-être, ont dévié et se sont vengées, l'occasion mauvaise aidant...

Les indigents moraux.

« S'il ne rentre pas dans les catégories précédentes, cet enfant n'a-

t-il pas besoin avant tout et surtout d'un régime moral ? N'est-ce point un indigent moral, un irrégulier moral ? »

Dans ce cas il prendra place, d'abord, dans celui des trois groupements par l'âge qui lui convient (enfants, adolescents, jeunes gens, cette séparation étant nécessaire pour organiser la préservation), et, dans ce groupement même, à la section, à l'échelon progressif, qui correspond le mieux à son degré d'amendement probable ou de perversité.

Car la rééducation morale doit être progressive, au moyen de sections à régimes étagés. De quelque échelon qu'il parte, le sujet peut s'élever, s'il fait effort, vers des régimes supérieurs où le commandement psychique et la sanction psychique remplacent peu à peu le commandement instantané et la sanction immédiate... Ou bien il peut par sa faute rétrograder vers les régimes inférieurs où la discipline prend les formes concrètes de la barrière physique, de l'ordre catégorique, de la sanction automatique.

Cette 3^e catégorie comprend 57 % de notre population d'enfants difficiles. Nous y reviendrons bientôt, après les avoir d'abord distingués d'un 4^me groupe :

Les indigents sociaux purs.

« Dernière catégorie : cet enfant n'a-t-il pas besoin avant tout et surtout du régime social commun ? N'est-ce pas seulement un « sans famille » ou un « sans métier », un irrégulier social pur ? C'est à dire pur de toute faute morale grave, n'ayant commis qu'un manquement à la loi civile (vagabondage de nécessité, mendicité par ordre, petite rapine de consommation immédiate...).

A ces indigents sociaux nous donnons d'emblée un port d'attache familial en même temps que professionnel ; ils sont 7 % de tous ceux qu'on nous amène, et en premier lieu se rangent parmi eux ces malchanceux de la vie dont l'âme n'a comme vices que ses rancœurs et ses lassitudes.

Car il y a encore à notre époque des enfants qui vivent et logent avec les chiens sous les roulottes... Qui donc s'arrête devant ces maisons ambulantes pour s'informer des enfants ? Il y a encore à notre époque des enfants qu'on martyrise, à qui l'on tord un doigt pour les punir... et qui s'en vont un jour, droit devant eux, n'importe où... Qui s'inquiète de ces enfants qui passent, autrement que pour se faire illusion en se disant : « Leurs compagnons sont bien sûr là-bas au coin du bois à combiner leurs rapines de la prochaine nuit »... ? Il y a encore des enfants qui n'ont pas mangé depuis deux jours, des enfants qu'on bat quand la recette est mauvaise... Qui, en leur donnant le sou, le morceau de pain, s'informe de leur foyer, de leur vie... ? Celle-ci ne peut que mal tourner si elle dure ainsi.

Les vicieux.

Mais c'est au 3^m groupe, aux *irréguliers moraux* dont nous avons fait brièvement mention tout à l'heure, qu'il nous faut revenir, puisqu'ils constituent la catégorie la plus considérable.

Ils forment, comme nous l'avons dit, 57 % de notre population, *enfants, adolescents, jeunes gens* sans tares physiques, physiologiques ou nerveuses patentées ; sans tares psychologiques essentielles, capables de déformer leur responsabilité.

« Vicieux » qui ont tous commencé par être des « difficiles » et qu'on n'a ni dépistés assez tôt, ni soumis à temps à un régime approprié, ni traités comme le réclamaient leurs intelligences morales foncières.

Habitudinaires du délit *moral, familial ou social*, que nous devons avant tout élever à ce stade premier d'amendement, d'espoir d'amendement, que constitue pour un gars d'ici le geste de venir enfin spontanément à nous : « Monsieur, mais aidez-moi donc ! Je n'en sors plus tout seul(sic.)... Le lépreux qui arrive du fond de la foule, les mains étendues : « Maître, si vous voulez... »

En demandant d'abord ce geste spontané, quelle leçon le Maître nous donna... Car ce n'est qu'après « cela » que la science peut intervenir utilement.

C'est en effet seulement au troisième mois d'observation que nous procédons à ce qu'on appelle l'examen clinique définitif. Travail de laboratoire qui sert de complément et de contrôle à tout le reste. Et encore l'*observation prolongée* à l'établissement et l'*expérimentation scientifique* au laboratoire doivent-elles être complétées par les *épreuves d'éducabilité* dans la vie variée et stimulante de la Cité d'observation.

Ces épreuves sont les suivantes :

organisation familiale par pavillons avec répartition des charges et des responsabilités individuelles ;

classes servant à l'examen intellectuel simultané, avec programme récapitulatif et emploi constant de procédés interrogatifs ;

ateliers où l'orientation professionnelle pratique précède les épreuves techniques du laboratoire ;

sports, jeux de famille, séances récréatives où collaborent, les dimanches d'hiver, après une censure morale, de multiples et divers petits talents (petits talents qui abondent dans ces groupes d'enfants venus de partout, mais dont il importe de régler les manifestations si on ne veut pas qu'elles se dérèglent à ces heures de relâchement) ;

minuscule magasin central où les petites douceurs dominicales doivent être payées des quelques sous gagnés à se bien tenir (la seule punition étant d'ailleurs chez nous le « manque à gagner », la privation qui résulte d'un manque d'effort) ;

vie paroissiale complète et intense, substituée par notre aumônier aux rites artificiels des internats... Vie paroissiale qui captive l'attention des petits « nouveaux », jusqu'à les dresser debout sur leur chaise de chapelle ; on se demande si jamais personne jusque là ne les a pris par la main pour leur montrer une église, un bel office avec des fleurs, des cierges, de l'encens. Vie paroissiale qui suscite l'intérêt et la participation des parents en visite le dimanche... Et le dimanche qui suit ils vont à la messe chez eux, bien loin de Moll... et ils l'écrivent à leur enfant. Vie paroissiale à laquelle parfois prête sa collaboration l'un ou l'autre prêtre qui est venu visiter un de nos enfants, son paroissien ; bientôt peut-être nous lui renverrons cet enfant à surveiller, à garder, d'accord avec le magistrat...

Ce sont ces épreuves qui nous permettent de remonter aux causes lointaines de la faillite morale de l'enfant ou de l'adolescent, aux carences et aux malfaçons de l'éducation familiale, aux lentes et sournoises imprégnations de l'âme par une ambiance intoxiquée, aux premières déviations morales de l'enfant...

Recherche patiente, quotidienne, effectuée en collaboration avec chaque sujet lui-même, car la rééducation morale est avant tout une *collaboration* qui doit commencer par beaucoup de clarté.

C'est ainsi que nous parvenons à aiguiller finalement nos *irréguliers moraux* vers l'un de nos centres spécialisés avec régimes moraux strictement adaptés : école des *grands difficiles* de Moll-Ville (jeunes gens dangereux pour les autres ou indisciplinés patents, fanfarons, prosélytes) ; établissements de *rééducation* de Ruysselede et de Saint-Hubert (amendables) ; homes de *semi-liberté* (améliorés), ou de *liberté surveillée en colonie*... Selon le résultat l'enfant peut passer dans une catégorie supérieure ou inférieure. Parfois, si la conduite empire notablement, s'il y a rechute grave, l'enfant est renvoyé en observation à notre Station Centrale.

Station d'enquête.

L'établissement central de Moll-Huttes a observé depuis 1912 des milliers d'enfants en faillite morale. Les curateurs de faillite ont des conseils à donner dans l'intérêt de ceux que pourrait menacer la faillite. Les pêcheurs d'épaves peuvent longuement conter sur les naufragés.

Qu'on me permette donc, modestement et avec tout le respect que je dois aux prêtres qui me liront, de proposer ici, en terminant, quelques brèves observations sur les faillites, les naufrages d'enfants,... et sur les naufrageurs aussi.

Sur cinq enfants dévoyés qui nous arrivent, quatre le sont devenus par la faute évidente de leur famille. En le proclamant avec nous,

en agissant sur les familles, vous aiderez à ce qu'on n'ait plus besoin de nous.

Sur cent enfants que nous pouvons renvoyer à l'essai dans leurs familles (immédiatement après les trois mois d'observation, mais avec des conseils d'éducation très impératifs et très détaillés), il en est 75 que nous ne revoyons plus. N'est-ce pas un signe que, si la famille avait dès le début fait son devoir, on n'aurait pas eu besoin de nous pour les sauver ? Et sur les 25 qui nous reviennent, un petit nombre seulement reviennent par leur faute. Pour les autres le milieu familial était resté le même, malgré les promesses. Personne n'avait préparé le foyer pour le retour de l'enfant. Bénis soient les prêtres qui nous aident, qui nous écrivent, qui interviennent entre les familles et nous. Béni soit le vieux prêtre de campagne qui avait gardé à son paroissien de 14 ans revenu de chez nous sa place d'enfant de chœur et de sonneur de cloche aux jours de fête. Le grand mal c'est que souvent il n'y ait personne sur place pour prendre l'enfant libéré sous sa protection visible et sous sa surveillance affectueuse, avec toute l'audace de la bonté. Personne qui arrive à temps, à la toute première petite défaillance annonçant la rechute formelle, avant que celle-ci ne nous ramène l'enfant avec le poids d'une rechute considérée désormais comme fatale.

La rédemption d'un de ces pauvres êtres humains tarés germe parfois d'un souvenir enseveli dans leur lointain passé et que nous l'aïdons ici à évoquer. Rendez-nous le service de dire que ces souvenirs remontent souvent jusqu'à la 4^e ou 5^e année de l'enfant, jusqu'à la première prière complète apprise sur les genoux maternels, jusqu'à la première image que l'enfant ait aimée et désiré conserver, appliquant ainsi son instinct psychologique de « retenir » et de garder, jusque bien avant le temps de l'école et du catéchisme dont on se figure parfois à tort qu'ils commencent l'œuvre de l'éducation.

Comme subsistait chez cet enfant de roulotte (qui voulait ici par habitude dormir sous son lit et sur ses loques) ce souvenir très ancien de sa grand'mère venant jadis se pencher sur lui chaque soir au fond de la voiture foraine pour lui dire et lui faire redire ce que nous mêmes ici tant de temps à reconnaître dans ce que ses lèvres d'enfant simplot en avaient gardé : « M'sieu, soir, Lumarissatil, M'sieu ». — « Monsieur bonsoir, Je vous salue Marie... Ainsi-soit-il ».

Moll-Huttes.

Maurice ROUVROY,
Directeur de l'Établissement central
d'observation et des institutions
spéciales pour enfants anormaux.